

J'AI DES DIFFICULTÉS POUR PAYER LA TAXE DANS LES DÉLAIS

Que peut faire Bruxelles Fiscalité pour vous ?

Sous certaines conditions, Bruxelles Fiscalité peut vous accorder un délai de paiement ou une possibilité de payer en plusieurs fois votre taxe. Attention, il s'agit là d'une faveur accordée au redevable et non pas d'un droit prévu dans la législation.

Comment demander ce service?

Vous devez envoyer une demande motivée. Celle-ci est étudiée personnellement par un gestionnaire de dossiers, et un courrier de réponse vous est envoyé. Si votre demande est acceptée, vous devez respecter les conditions fixées par le plan de paiement. Dans le cas contraire, le plan de paiement sera automatiquement annulé et vous serez susceptible de payer des majorations et intérêts.



INTRODUIRE UNE DEMANDE



Ce site Web utilise les « cookies » (fichiers témoins). En surfant sur ce site Web, vous consentez à la transmission de tels fichiers à votre ordinateur.

CACHER

PLUS D'INFORMATIONS

GUICHETS

Gare du Nord, étage 1,5
Rue du Progrès 80
1030 Bruxelles

Heures d'ouverture

[CLIQUER ICI POUR NOS HEURES D'OUVERTURE](#)